

Communiqué public : L'armée nationale réalise des missions de renseignements illégaux contre la « Corporación Jurídica Libertad » (Corporation judiciaire liberté)

La « Corporación Jurídica Libertad » (CJL) dénonce à la communauté nationale et internationale les agressions et les harcèlements portés à l'encontre de notre travail de défenseurs des droits humains, planifiés par les membres de la Fuerza Pública (Forces Publiques), des actes d'intimidations ou atteinte à notre égard, comme il a pu se passer quelques années en arrière, quand ils ont essayé de nous faire un montage judiciaire.

Faits :

Le 18 Février 2020, trois hommes en civils sont arrivés au bâtiment où se trouve le siège de la CJL et, après avoir pris plusieurs photos au premier étage, ils ont interrogé le vigile pour qu'il leur dise où se trouvaient les avocats des droits humains, afin qu'ils puissent dénoncer un cas délicat. Ultérieurement, un des hommes a été admis à l'étage où se trouve notre siège et a prit plusieurs photos de l'entrée. Cette personne n'a jamais sonné, ni demandé à voir un avocat, au contraire, les enregistrements de la caméra de surveillance de l'entrée montrent que son unique intérêt était d'examiner et de photographier le lieu.

Les trois hommes sont restés prêt de 40 minutes au premier étage du bâtiment. Ensuite, l'un d'eux est parti en marchant et les deux autres sont partis en moto avec la plaque OUT28B, laquelle appartenant au Ministère de la Défense (Ejército Nacional) ce qui nous laisse penser que ces trois hommes sont liés à la Fuerza Pública.

Antécédents :

1. Depuis l'année 2007 en raison de la persécution à l'encontre de notre organisation par les membres de la Fuerza Pública, la « Comisión Interamericana de Derechos Humanos » CIDH, a proféré en notre faveur des mesures de protection qui obligent l'Etat colombien à imposer des mesures politiques et matérielles qui garantissent le travail que nous réalisons et protègent l'équipe de la Corporación Jurídica Libertad.
2. Durant les derniers mois, autour de notre siège se sont présentés des faits étranges comme la présence de civils qui réalisent apparemment des missions de surveillance aux membres de la CJL et des personnes qui fréquentent notre bureau. L'un de ces faits s'est passé le 20 Novembre 2019, quand un étudiant universitaire fut harcelé en arrivant à notre bureau, fait qui a été dénoncé publiquement et au aux autorités compétentes.
3. Ces faits se présentent au moment où les médias de communication nous ont fait savoir qu'il existent des directives d'officiers supérieurs de l'armée visant à réaliser des missions de surveillance et de mise sur écoute illégale des défenseurs des droits humains et leaders sociaux.
4. Les 12 et 13 Février, les avocats de la CJL ont participé volontairement à la procédure judiciaire où a comparu le général Mario Montoya Uribe, dans laquelle les représentants des victimes ont demandé son exclusion du système judiciaire transnational. Les 17 et 18 Février, les avocats se sont prononcés dans les médias régionaux et nationaux pour informer des derniers événements et ont exigé à M.Montoya Uribe qu'il nous éclaire sur les enquêtes qui impliquent des Exécutions extrajudiciaires, l' « Operación Orión » et les incriminations qui lui sont portées concernant sa relation avec les paramilitaires.

Les faits antérieurs et les antécédents des membres du service de renseignement de l' « Ejército Nacional » nous permettent de soutenir l'idée selon laquelle ils développent des actes d'harcèlements, d'intimidations et d'autres modalités d'agressions contre les membres de la CJL et contre notre activité. C'est pourquoi nous prions à tous les organismes de contrôle, au Ministère public de la Nation (Fiscalía General de la Nación), au Gouvernement National et aux institutions chargées de veiller sur la protection des défenseurs des droits humains, de nous éclaircir sur ces événements et de sanctionner les responsables pour garantir notre travail.

Nous convoquons la communauté nationale et internationale pour qu'elle exige du gouvernement colombien des garanties pour la vie, la liberté et la sécurité des défenseurs des droits humains, parmi eux les membres de la CJL.

En l'occurrence nous exigeons :

1. Que le Ministre de la Défense, Carlos Holmes Trujillo García nous éclaire sur l'existence d'une mission de renseignement, d'écoute ou d'attaque à l'encontre du travail des défenseurs des droits humains. Dans le cas contraire, qu'on nous éclaire sur les faits dénoncés et que des sanctions respectives soient données.
2. Nous exigeons du gouvernement national et de toutes les autorités compétentes qu'ils nous apportent toutes les garanties nécessaires pour assurer le légitime travail des défenseurs des droits humains.
3. Dans le cadre de l'accusation pénale déjà présentée, nous sollicitons que le Ministère Public réalisent toutes les missions d'investigations nécessaires pour éclaircir les faits qui mettent en danger notre travail.
4. Nous exigeons à la « Fuerza Pública » qu'ils cessent leurs actions d'harcèlement, de persécution, de surveillance et d'écoute illégale à l'encontre des défenseurs des droits humains et leaders sociaux.

Corporación Jurídica Libertad

Medellín, 20 de febrero de 2020